



L'euthanasie et le suicide assisté ne peuvent pas être considérés comme des soins

13 organisations signataires représentant 800 000 soignants publient ce jeudi 16 février 2023 un avis éthique et pratique sur les conséquences d'une potentielle légalisation de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté. Ils affirment que ces pratiques qui impliquent directement les soignants ne peuvent en aucune manière relever du soin et alertent le législateur sur les menaces que ferait peser une telle évolution sur les personnes vulnérables.

>>> [Retrouvez ici l'avis éthique du 16 février 2022](#) <<<

Alors que la Convention Citoyenne sur la Fin de Vie s'apprête à rendre dans les prochaines semaines ses conclusions, 13 organisations professionnelles directement impliquées dans l'accompagnement quotidien des personnes en fin de vie et représentant près d'1 million de soignants déclarent que :

- Les personnes vulnérables pour lesquelles l'impératif d'autonomie est inadapté seront directement menacées par le message que leur renverrait une telle législation: enfants, personnes dépendantes, personnes atteintes de troubles psychiatriques ou cognitifs, personnes en situation de grande précarité sociale.
- Le corpus déontologique et législatif définissant et encadrant la pratique soignante est incompatible avec la mise en œuvre de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté.
- En conséquence, ces actes ne peuvent être en aucune manière considérés comme des soins, sauf à en subvertir fondamentalement la définition.

Engagées de manière inconditionnelle et quel que soit le contexte dans l'accompagnement et le soin des personnes en fin de vie, ces organisations demandent au législateur et au Gouvernement de :

- Rendre effectif l'accès aux soins palliatifs de tous ceux qui en ont besoin.
- Laisser le monde du soin en dehors de tout projet de légalisation d'une forme de mort administrée.
- S'attacher prioritairement à réparer un système de santé fortement dégradé.

Nos concitoyens sont confrontés quotidiennement à des carences inédites de l'offre de soins : démissions de soignants, déserts médicaux, pénuries de médicaments, déficiences dans le suivi et l'accompagnement des patients ou fermetures de services hospitaliers. Les organisations signataires invitent chacun à ne pas déstabiliser davantage un monde de la santé en grande fragilité.

Contact presse :

Dr Gaël DUREL Vice-Président Mcoor

06 09 01 69 33

gael.durel@mcoor.fr